

**Sujet :** [INTERNET] Aire de grand passage La Jarne

**De :** Pascal bouyer <pb1775@live.com>

**Date :** 19/03/2024 12:57

**Pour :** "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Par ce mail, je viens manifester mon désaccord pour l'aire de grand passage des gens du voyage. Cet aire va indubitablement provoquer des problèmes environnementaux pour la nappe phréatique, plusieurs centaines de personnes faisant leurs besoins en tête de bassin versant vers les marais de la Jarne-Aytré.

Nos infrastructures communales (city stade, terrain de sport, aire de jeux...) ne sont pas adaptées pour un surplus de population qui ne surcroit ne respecte rien.

Une perte de valeur foncière pour les jarnais.

Est-ce aux habitants de La Jarne de payer des vacances à une population qui ne respecte rien. La loi Besson prévoit ces aires de grand passage pour les rassemblements occasionnels et traditionnels tels que les pèlerinages de Sainte Marie de la Mer. En quoi les migrations sur notre commune des missions évangélistes sont-elles traditionnelles ?

Pensons également à nos agriculteurs qui travaillent dur et qui vont devoir supporter les inconvénients que tout le monde connaît d'une telle proximité et pour certains la perte de leur terre agricole.

Pour toutes ces raisons je m'oppose fermement à ce projet.

Cordialement,

Pascal BOUYER, jarnais.